

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Le 16 septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TRENTELS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Lionel PAILLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2022

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membres votants
15	12	02	14

PRÉSENTS :	M. PAILLAS Lionel, Mme LAMBERT Marylin, Mme FAUBEL Elisabeth M. LOPEZ Jean-Pierre, M. LABROUSSE Philippe, Mme RENOULLEAU Sandra, Mme OLIVIER-JOLY Alicia, M. GRANICZNY Dominique, M. DESPRAT Christophe, M. DA SILVA Jean-Paul, Mme BONNEILH Claire, M. BONNOR Richard
PROCURATION	M. SECHET Frédéric à M. DESPRAT Christophe, Mme VOIRIN Nathalie à Mme LAMBERT Marylin
ABSENTS	Mme EL OUADIDI Khadija
REPRÉSENTÉS	M. SECHET Frédéric, Mme VOIRIN Nathalie
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :	Mme LAMBERT Marylin

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du **08 juillet 2022**.

Désignation du secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022-064 : Marché de Travaux de VOIRIE sous compétence communale - Résultat de la consultation – Choix de l'entreprise

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

Vu la délibération en date du 08 juillet 2022 validant le principe d'un appel d'offre pour des travaux de voirie et le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie 2022.

Considérant l'avis d'appel d'offre publié sur la plateforme <https://demat-ampa.fr> du 1^{er} août 2022 au 02 septembre 2022 2 pour une tranche ferme avec variante.

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2122-4, L 2131-1 et 2

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L .1111-1 et suivants, L.2120-1, L2123-1 et R2123-1,

Monsieur Le Maire fait connaître que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 02 septembre 2022 à 17h00, a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des candidatures suivantes :

Nom du candidat	Tranche Ferme HT	Tranche Ferme TTC
COLAS	100.907.80 €	121 089.36 €
EUROVIA	88 540.77 €	106 248.90 €
SARL BOUIJAUD	90 639.00 €	108 766.80 €

Le Maire présente le tableau d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, M. DOUSTE d'AC2i en fonction des critères suivants : 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

- D'attribuer le marché de travaux de voirie 2022 à l'entreprise suivante pour la tranche ferme uniquement :

Nom du candidat	Tranche Ferme HT	Tranche Ferme TTC
EUROVIA	88 540.77 €	106 248.90 €

- D'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces nécessaires avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées et selon la procédure de la réglementation en vigueur ;
- Dit que les crédits sont inscrits à l'opération n° 671 « Chemins Ruraux 2022 ».

DELIBERATION N° 2022-065 : Désignation de deux délégués communaux au S.I.V.U. Chenil Fourrière de Lot et Garonne

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

Vu la délibération n°2020-035 en date du 05 juin 2020 de désignation de deux délégués communaux au SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne ayant désignée pour la commune de Trentels les deux délégués suivants : M. Richard BONNOR et M. Dominique GRANICZNY.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission collective des délégués au SIVU et au renouvellement du Conseil Syndical du 20 septembre 2022, il y a lieu de réaffirmer clairement quels sont les représentants de la commune au SIVU Chenil Fourrière.

Il rappelle que la commune doit désigner **deux délégués titulaires**, nommés délégués communaux. Parmi ces délégués communaux, ceux qui souhaitent se présenter en tant que délégués syndicaux, titulaire ou suppléant, devront faire acte de candidature auprès du SIVU Chenil fourrière.

Ces délégués syndicaux seront élus par les délégués communaux. Ainsi élus, les délégués syndicaux seront convoqués pour le premier Comité Syndical du SIVU Chenil fourrière au cours duquel sera constitué le bureau Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉSIGNE

- M. Richard BONNOR et M. Dominique GRANICZNY délégués communaux de la commune de Trentels au SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES & COMMISSIONS

1. AFFAIRES SCOLAIRES

Les effectifs des écoles communales pour cette année scolaire sont les suivants :

- Ecole maternelle : 15 élèves

- Ecole élémentaire : 47 élèves (25 dans la classe de GS/CP et 22 dans la classe de CE1 / CE2 / CM1 / CM2)

2. CAMPING

Une commission va être programmée prochainement pour étudier une modification des tarifs des locations de chalets pour cette fin d'année 2022.

3. VOIRIE

Une commission voirie va être programmée prochainement pour planifier les chantiers à venir.

4. FESTIVITÉS

La marche au profit d'Octobre Rose est programmée le Dimanche 02 octobre 2022.

5. SIVU CHENIL

Une assemblée se tiendra le 20 septembre pour élire les membres du Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Le 28 septembre 2022

Le Maire, Lionel PAILLAS

Le Secrétaire de Séance, Mme Marylin LAMBERT



